



ASSEMBLEE GENERALE

NOTE DE SYNTHESE EXPLICATIVE

Cadre réservé au Directeur général

Séance du 22 mai 2019

Point n°7

Objet : Décharge à donner aux Administrateurs

Date du rapport : 11 avril 2019
Dossier :
Référence :

1. Exposé du dossier :

Le Conseil d'Administration, en séance du 10 avril 2019, a approuvé le bilan et les comptes de résultats au 31 décembre 2018 ;

Sachant que le rapport de gestion est présenté par le Conseil d'Administration et que le rapport de rémunération établi par les Administrateurs en fait partie intégrante, ils attestent dès lors que les Administrateurs ont correctement exercé leur mandat.

Il est à noter que l'Assemblée Générale est exclusivement compétente pour accorder la décharge aux Administrateurs.

2. Proposition de décision :

- De donner décharge aux Administrateurs.

3. Projet de délibération et pièces justificatives : Néant

4. - 5. Informations budgétaires¹ - Subvention¹ : Néant

6, 7 & 8 Gestionnaire du dossier, Responsable du service compétent

Nom/prénom : Moermans Laurence
Téléphone : 085/31.04.51
E-mail: laurence.moermans@aieg.be

9. Observations : Néant

¹ Compléter si d'application



10. Informations techniques

Le gestionnaire du dossier, son Responsable de service sont en première ligne pour fournir à la demande, des informations (techniques), complémentaires à celles que les membres de l'Assemblée générale trouveront dans les dossiers ouverts à leur consultation auprès de la Direction générale.

Il est rappelé que le projet de plan stratégique fait l'objet d'une présentation et d'un débat au sein du Collège communal.

Les Comptes annuels font l'objet d'une présentation par le fonctionnaire dirigeant et/ou le Directeur financier qui répondront aux questions en présence du Réviseur.

* * *

Laurence Moermans.

Gestionnaire du dossier, Responsable du service compétent.